

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay
Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
1^{ER} AVRIL 2021

Séance du 08 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 1^{er} avril 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Florence FOUSSIER - Annick MOREL - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jocelyne DELLA PUPPA - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> 48/2021	Objet : Désignation d'un Délégué à la Protection des Données	9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES
-----------------------------	---	---

Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGDP), entré en application le 25 mai 2018, encadre le traitement des données à caractère personnel traitées notamment par les collectivités territoriales pour garantir leur bonne utilisation.

Une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou

indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Dans la quasi-totalité de leurs domaines de compétence, les collectivités sont amenées à constituer des fichiers de toute nature, papier ou informatique, contenant de nombreuses informations relatives aux administrés comme aux agents : état civil, élections, urbanisme, périscolaire, ressources humaines, ...

Les collectivités doivent être capables de démontrer que toutes les mesures nécessaires ont été prises pour respecter les dispositions du RGPD. Le non-respect de cette obligation peut aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la collectivité.

Dans ce cadre, la commune doit désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le DPD réalise un recensement des données personnelles en possession de la collectivité, puis, les analyse, et met en place des procédures pour garantir leur bonne utilisation et contrôle la mise en œuvre des recommandations qu'il émet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement européen (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016

Considérant que la désignation d'un délégué à la protection des données est obligatoire pour les organismes et autorités publics, et donc pour les collectivités ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Marianne PLUMERANT, rédacteur territorial, comme Déléguée à la protection des données (DPD) et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
de désigner Mme Marianne PLUMERANT, rédacteur territorial, comme
Déléguée à la protection des données (DPD) et d'autoriser Madame la Maire
à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

La Maire,



Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture
le 12/04/2021 et de la publication le 12/04/2021.

La Maire,


Françoise PLAT

